

## ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

**Objet** : Permission de voirie pour déménagement rue Pierre Abélard

**Le Maire de la Commune de Le PALLET,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

**Vu la demande en date du 08 novembre 2022 d'obtention d'un arrêté de police de la circulation, présentée par DEMECO ATLANTIQUE MOVERS, domicilié 7 rue des Rémoleurs 44805 Saint Herblain,**

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : DEMECO ATLANTIQUE MOVERS est autorisé à occuper le domaine public le mardi 13 décembre 2022 de 08h00 à 18h00, pour effectuer l'emménagement d'une habitation sise 16 rue Pierre Abélard à Le Pallet.

**ARTICLE 2** : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3** : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et **sous la responsabilité de DEMECO ATLANTIQUE MOVERS**

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

**ARTICLE 6** : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation à Monsieur le Président de la délégation de l'aménagement du vignoble Nantais.

Certifié exécutoire  
et publié le

10 NOV. 2022

Au Pallet, le 09 novembre 2022

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,



Xavier RINEAU